ACADÉMIE DE MONTPELLIER | Lycée Albert Camus

FACTURATION : INTERNAT

▫ Modalités de facturation :

L'élève est hébergé dans l'établissement et y prend tous ses repas, du lundi au vendredi. Le forfait internat est ainsi calculé sur 5 jours et 4 nuits, soit 5 déjeuners, 4 dîners et 4 petits-déjeuners.

Le forfait est calculé sur 33 semaines de fonctionnement, correspondant à 160 jours d'ouverture du service restauration / hébergement, déduction faite des jours fériés.
Les tarifs sont votés annuellement par la Région et adoptés par le Conseil d'Administration.

Une facture est transmise au responsable financier par email au cours de chaque trimestre.

Avec l'accord de l'Agent Comptable du lycée, des délais de paiement pourront être éventuellement accordés sur demande écrite du responsable légal.

Sont déduites de la facture :

1. **Les remises d'ordre** prévues par le Conseil d'Administration : fermeture exceptionnelle de l'établissement, maladie de l'élève excédant 7 jours consécutifs de repas non-pris sur présentation du certificat médical, mesure d'exclusion disciplinaire, voyage pédagogique, décision dérogatoire du chef d'établissement.
2. **La bourse nationale, la prime d'internat** (automatiquement accordée aux élèves internes boursiers) et **la bourse au mérite** éventuelle.

▫ Comment régler la facture internat ?

Je suis responsable financier, je peux régler la facture de 2 façons :

1) EN LIGNE, par télépaiement : https://teleservices.education.gouv.fr/

Je me connecte avec les codes Educonnect donnés en début d'année scolaire.

⚠ **Codes à conserver pendant toute la durée de la scolarité !**

Si j'ai perdu mes codes, je m'adresse au secrétariat élèves :
gestel.0300023m@ac-montpellier.fr

Internat – paiement en ligne

2) AU BUREAU INTENDANCE du lycée : en NUMÉRAIRE (300 € en espèces maximum)

⟰ Les chèques n'étant plus acceptés à compter de 2027, merci de privilégier, dès à présent, les 2 modes de règlement indiqués ci-dessus : télépaiement et numéraire.

⟰ **En cas de difficultés financières,** merci de contacter le service intendance (**restauration.camus@ac-montpellier.fr).** Des aides peuvent être octroyées (Fonds Social Lycéen ou Fonds Régional d'Aide à la Restauration). Une campagne de communication sera faite au cours du 1er trimestre.

▫ Changements de régime :

Ils se font en fin de trimestre, en novembre et en février, pour le trimestre suivant, sur demande écrite au service intendance.

Trimestre 1 : septembre – décembre 2026 (montant du forfait internat : 603.33 €)

Trimestre 2 : janvier – mars 2027

Trimestre 3 : avril- juin 2027

Tout trimestre commencé est dû en entier.
A titre indicatif, montant annuel du forfait internat en 2025 :1344 €

▫ Compte cafétéria / cantine

Si mon enfant souhaite se restaurer à **la cafétéria** (viennoiseries, boissons etc), il convient de créditer son **compte cafétéria**. Différentes modalités de règlement sont possibles :

1/ **PAIEMENT EN LIGNE** : ⚠ procédure différente du télépaiement de la facture internat !!!

Se rendre sur l'ENT du lycée : https://albert-camus-nimes.mon-ent-occitanie.fr/

Puis cliquer sur l'icône rose en haut à droite « Paiement en ligne »

→ entrer l'identifiant et le mot de passe de télépaiement transmis à la rentrée.

ENT du lycée · Paiement en ligne

2/ **AU BUREAU INTENDANCE** du lycée :

- par CARTE BANCAIRE
- en ESPÈCES (20 € minimum)

Contact intendance : restauration.camus@ac-montpellier.fr
Contact service internat : internat.camus@ac-montpellier.fr